Image not found or type unknown

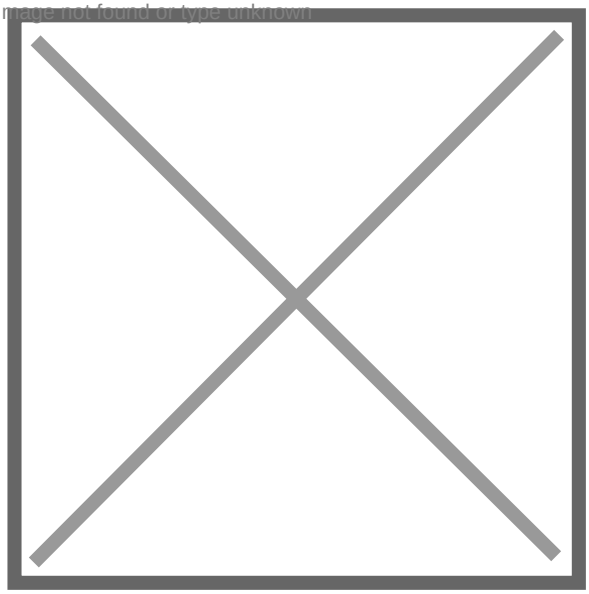

Reconnaissance de dette après abus

Par **Colette76**, le **19/11/2014** à **09:18**

Bonjour,
Ma fille de 18 ans fréquentait en toute amitié un jeune homme de 19 ans nommé Florian, alors qu'un soir elle reste dormir chez lui après une fête, ce garçon a pris dans le sac de ma fille, sa carte bancaire, l'a insérée dans sa playstation, a enregistré ses données bancaires sur un site de vente de jeux en ligne. Lorsqu'elle s'en est aperçue, son "ami" lui a dit qu'il allait lui rembourser, sauf que quelques mois après ne voyant rien venir elle nous en a parlé, son papa qui a accès à son compte s'est aperçu qu'en fait cela durait depuis des mois sans qu'elle s'en aperçoit puisqu'elle ne vérifiait pas son compte.

Ce jeune homme dernièrement lui a dit qu'en fait il s'agissait surement de son propre petit frère Quentin et que lui n'avait rien à voir là dedans etc etc...

Pour ma part, j'ai appelé ses parents, en expliquant que leur fils Quentin "profitait" de l'argent de ma fille à son insu depuis des mois. La maman connaissant bien ma fille nous a affirmé que, d'une, Quentin ne jouait pas à la playstation et que de deux, elle se trouvait dans la chambre de Florian.

Pour ma part et ce afin d'être sûre j'ai eu via facebook, une discussion avec Florian qui au début niait et qui petit à petit m'a confirmé que c'était bien lui.

Suite à cela, je lui ai vivement recommandé de rembourser (ce qu'il ne peut pas faire puisqu'il ne travaille pas et ne gagne pas d'argent) puis je l'ai amené à s'engager de rembourser en signant sur l'honneur une reconnaissance de dette en y inscrivant le montant qu'il lui devait, son nom prénom, adresse, celle de ma fille etc et ce avant le 31 décembre 2013 ce qu'il a fait.

Pour connaître, après suite, le personnage, je ne garantie en rien le remboursement.
Quel recours puis-je avoir ? Cette reconnaissance de dette serait-elle valable sur un plan

judiciaire ? Sachant que j'ai également la e-conversation, serait-elle recevable, sachant qu'il y reconnait sa responsabilité ?
Merci par avance de m'apporter une réponse
Cordialement,
Colette

Par **Tisuisse**, le **19/11/2014** à **13:19**

Bonjour,

La seule solution est de composer un dossier et l'adresser au Procureur de la République pour vol et extorsion de fonds à l'encontre de Florian. Les preuves doivent être "béton". Là, les parents prendront peut-être enfin la réalité des choses et obligeront le fiston à rembourser. Votre fille a tout intérêt aussi à faire opposition à sa carte bancaire et à en demander une autre afin que le Florian ne puisse utiliser celle dont il a les coordonnées en mémoire dans son ordi.

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **10:22**

Bonjour,
En outre et simultanément à l'opposition sur la carte dont la sécurité est compromise, demander à la banque l'annulation des débits obtenus sans le concours du code secret.

Par **Colette76**, le **28/11/2014** à **09:18**

Merci à vous pour votre aide qui m'a été précieuse :)Le problème se règle sans la justice, ma fille avait déjà fait opposition et prévenu la banque que les prélèvements ne venaient pas d'elle et le gamin a remboursé ce qu'il devrait. Merci à tous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés